

trophe; par l'École normale, toute la nation participera à vos bienfaits¹ ».

L'ouverture solennelle de l'École centrale d'Égine eut lieu le 20 janvier 1830². On y enseignait la langue grecque, les éléments des mathématiques, de la géographie et de l'histoire, du dessin et de la musique; plus tard on y devait ajouter d'autres chaires pour les différentes branches des connaissances humaines. MM. Georges Gennadios et Benthyllos, les principaux professeurs de l'établissement, furent nommés directeurs³. Le gouvernement se chargea d'y entretenir un grand nombre de jeunes gens de toute la Grèce⁴.

Ainsi donc Égine devint le centre de l'instruction publique. « Égine, écrit-il à M. Bétant, le 30 novembre 1830⁵, n'est plus la résidence du gouvernement, mais elle renferme dans ce moment le noyau de tous nos établissements scolaires. A côté de l'Orphanotrophe, où

1. Bétant, *Correspondance*, v. III, p. 101.

2. A. Vretos, *Mémoires*, v. II, p. 121.

3. Le 1^{er} novembre 1829, Capodistrias écrivait à MM. Gennadios et Benthyllos la lettre suivante : « Afin d'atteindre le but que le gouvernement s'est proposé en publiant le décret sous le n^o 1, il est nécessaire de procéder, avant tout, à l'organisation de l'École centrale d'Égine, où doivent se former les instituteurs qui dirigeront un jour les écoles normales qu'on établira plus tard en différents endroits de la Grèce. La position d'Égine, ainsi que le séjour qu'y font les commissions, dont les membres peuvent être d'une grande ressource à cet égard, ont porté le gouvernement à choisir ladite île pour y établir l'École centrale, dont il se plaît à vous remettre la direction, persuadé que vous remplirez entièrement ses vœux, et que vous justifierez sa confiance, en sacrifiant une partie de votre temps à l'instruction de ceux qui vont fréquenter cet établissement. Vous voudrez bien vous entendre là-dessus avec M. Mustoxidis, pour régler, de concert avec lui, l'organisation de l'école, et pour fixer les cours qu'il conviendrait d'y faire tenir. En même temps vous choisirez parmi les membres des autres commissions ceux que vous jugerez les plus capables, et vous engagerez chacun d'eux à donner une leçon par jour. La langue française y sera professée de rigueur. » (Bétant, *Correspondance*, v. III, p. 390.)

4. *Renseignements sur la Grèce*, par un Grec. Paris, 1833, in-8^o, p. 84.

5. Bétant, *Correspondance*, v. IV, p. 178.